

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 161

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 8, après le mot :

« Futuna »,

insérer les mots :

« , aux communes de Polynésie française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement corrige une erreur rédactionnelle, de façon à ce que les communes de Polynésie française soient bien éligibles aux majorations exceptionnelles de la dotation titres sécurisés (DTS) en 2023, comme elles le sont à la DTS de droit commun.